Nouveaux arrivants

Vous allez déménager et vous installer à Mehun-sur-Yèvre ? Bienvenue !

Cette rubrique vous aidera à faire vos premiers pas dans notre ville. Vous trouverez ici les réponses à vos questions.

Renseignements pratiques

- La commune de Mehun-sur-Yèvre
- La municipalité
- La scolarisation et l’accueil de vos enfants
- L’offre culturelle et sportive
- Déchets ménagers et déchetterie
- Les professionnels de santé

Vos démarches administratives

- Vous pouvez vous adresser à la mairie pour un grand nombre de démarches comme s’inscrire sur les listes électorales ou modifier vos papiers d’identité... >> En savoir plus

- **Raccordement a l'électricité**
  Lors de votre arrivée dans un nouveau logement il vous faut en priorité ouvrir vos compteurs d'énergie afin d'éviter la coupure d'énergie. Pour ce faire il vous faut contacter directement un fournisseur parmis ceux présent dans votre région en vous renseignant sur les prix de l'électricité. Afin d'accompagner au mieux le consommateur sur le marché de l'énergie, le gouvernement a mis en place le médiateur de l'énergie. Cette entité indépendante sert d'aide et d'accompagnement au consommateur pour son installation de gaz et d'électricité. Vous pouvez contacter directement le médiateur via le numéro vert 0.800.112.21 ou directement sur la plateforme mise en ligne sur https://www.energie-mediateur.fr/
  Si votre logement ne possède pas de compteur d'énergie renseignez vous auprès d'Enedis pour le faire raccorder, vous pouvez obtenir directement de l'aide par téléphone au 09 69 32 18 00 ou vous rendre sur le site pour plus d'informations https://www.enedis.fr/raccordement

Memento emménagement

Pensez à signaler votre changement d’adresse aux organismes qui suivent vos dossiers.

Pour vous aider le gouvernement met à votre disposition un Site Web et un numéro de téléphone le 3939.

rgba(255,255,255,1)